

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur Experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral / Expert en soins palliatifs avec diplôme fédéral

Sommaire

1	Introduction	4
1.1	But.....	4
1.1.1	Destinataires.....	4
1.1.2	Bases légales	4
1.1.3	Validité.....	4
1.2	Organes.....	4
1.2.1	Organe responsable	4
1.2.2	Commission d'assurance qualité	4
1.2.3	Secrétariat d'examen.....	5
1.2.4	Expertes et experts d'examen.....	5
2	Profil de la profession.....	5
3	Compétences opérationnelles professionnelles.....	5
4	Modules	5
4.1	Index des modules	5
4.2	Description des modules	5
4.3	Examens de modules et certificats de modules	5
4.4	Organisation et réalisation des examens de modules	5
4.6	Équivalence d'autres certificats de modules	6
4.7	Reconnaissance des modules des différents prestataires	6
4.8	Recours auprès de la direction des prestataires de modules	6
5	Admission à l'examen final	6
6	Examen final	7
6.1	Dispositions générales.....	7
6.2	Objet de l'examen.....	7
6.3	Expertes et experts.....	7
6.4	Composantes de l'examen	7
6.4.1	Guide de la Commission AQ.....	7
6.4.2	Travail de diplôme	7
6.4.3	Présentation du travail de diplôme	8
6.4.4	Entretien professionnel	8
6.5	Évaluation et répétition	8
6.5.1	Evaluation et conditions de réussite.....	8
6.5.2	Répétition	8
6.6	Egalité de traitement entre les régions linguistiques	9
6.7	Assurances.....	9
6.8	Recours auprès du SEFRI	9



7	Organisation de l'examen	9
7.1	Procédure administrative	9
7.2	Coûts à la charge des candidates et candidats.....	10
8	Dispositions finales	10
8.1	Dispositions transitoires.....	10
8.2	Approbation et édicition.....	11
 Annexe 1 : Profil de qualification		12
Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules		18
A	Domaines des compétences opérationnelles	18
B	Contenus des modules et certificats de modules	18
Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers		18
A	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi.....	19
A.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes.....	18
A.2	Établir des diagnostics infirmiers	18
A.3	Définir des objectifs et élaborer une planification	19
A.4	Réaliser les interventions infirmières.....	19
A.5	Évaluer le processus de soins.....	20
B	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	20
B.1	Informar, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence.....	21
B.2	Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle	21
B.3	Remplir d'autres tâches de communication	21
C	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	21
C.1	Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques....	21
C.2	Assurer son perfectionnement et son développement.....	22
D	Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	22
D.1	Organiser	22
<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers</i>		23
Module 2 Gestion des symptômes		24
E	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi.....	24
E.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes.....	24
E.2	Établir des diagnostics infirmiers	24
E.3	Définir des objectifs et élaborer une planification	25
E.4	Réaliser les interventions infirmières.....	26
E.5	Évaluer le processus de soins.....	27

<i>Certificat de module Gestion des symptômes.....</i>	<i>28</i>
Module 3 Accompagnement de personnes souffrant de maladies incurables : communication, conseil, instruction.....	29
F Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	29
F.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence.....	29
<i>Certificat de module Accompagnement de personnes souffrant de maladies incurables : communication, conseil, instruction</i>	<i>32</i>
Module 4 Communication, gestion des connaissances, organisation.....	33
G Processus de communication, de conseil et d'éducation.....	33
G.1 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle	33
G.2 Remplir d'autres tâches de communication	33
H Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	34
H.1 Assurer son perfectionnement et son développement.....	34
H.2 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques	34
H.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	35
I Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	36
I.1 Organiser	36
I.2 Diriger dans l'expertise professionnelle	37
<i>Certificat de module Communication, gestion des connaissances, organisation</i>	<i>37</i>
Modul 5 Conduite professionnelle dans l'organisation.....	38
J Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	38
J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	38
K Handlungskompetenzbereich Organisationsprozess	38
K.1 Organiser	38
K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle	39
<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation</i>	<i>40</i>

1 Introduction

Vu le chiffre 2.1, lettre a du règlement de l'examen professionnel supérieur « Experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral / Expert en soins palliatifs avec diplôme fédéral » du (date), la commission d'assurance qualité (ci-après commission AQ) édicte les présentes directives relatives à l'examen susmentionné.

1.1 But

Les présentes directives font partie intégrante du règlement d'examen. Elles commentent et élargissent le règlement de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral / expert en soins palliatifs avec diplôme fédéral. Elles sont réexaminées à intervalles réguliers et adaptées si nécessaire.

1.1.1 Destinataires

Les directives s'adressent en particulier aux personnes suivantes :

- candidates et candidats à l'examen professionnel supérieur d'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral / expert en soins palliatifs avec diplôme fédéral,
- responsables de la direction des soins palliatifs dans les institutions hospitalières et ambulatoires et leurs employeurs,
- prestataires de modules,
- expertes et experts d'examen.

1.1.2 Bases légales

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral / expert en soins palliatifs avec diplôme fédéral.

1.1.3 Validité

La version applicable des directives figure sur le site www.epsante.ch.

Les éventuelles modifications des directives sont publiées sur le site www.epsante.ch au plus tard au moment de la publication de l'examen.

1.2 Organes

1.2.1 Organe responsable

Voir règlement d'examen, chiffre 1.3.

1.2.2 Commission d'assurance qualité

La commission d'assurance qualité (commission AQ) se compose des membres suivants :

- sept à neuf expertes ou experts en soins palliatifs avec diplôme fédéral ou titre jugé équivalent actifs dans la pratique professionnelle. Des professionnelles et professionnels exerçant une fonction de responsable et des professionnelles et professionnels au bénéfice d'une qualification en pédagogie sont représentés ;
- les régions linguistiques sont représentées de manière adéquate.

1.2.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat d'examen est délégué à EPSanté.

Adresse du secrétariat d'examen :

EPSanté, secrétariat d'examen, Seilerstrasse 22, 3011 Berne.

E-mail : info@epsante.ch

Téléphone : 031 380 88 68

Site Internet : www.epsante.ch

1.2.4 Expertes et experts d'examen

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Les noms des membres du team d'experts sont communiqués aux candidates et candidats avec la convocation.

2 Profil de la profession

Le profil de la profession détaillé (voir règlement d'examen, chiffre 1.2) constitue le fondement de l'EPS.

3 Compétences opérationnelles professionnelles

Le profil de qualification figure à l'annexe 1, la description des domaines de compétences opérationnelles et celle des modules et des certificats de modules à l'annexe 2 des présentes directives.

4 Modules

4.1 Index des modules

La liste des modules figure au chiffre 3.32 du règlement d'examen:

4.2 Description des modules

La description des modules figure à l'annexe 2 des directives.

4.3 Examens de modules et certificats de modules

Chaque module fait l'objet d'un examen. La réussite de cet examen donne droit au certificat de module. Les certificats de modules attestent que leurs titulaires possèdent les compétences opérationnelles requises. Ils ne sont qu'une condition d'admission à l'examen final. Leur évaluation n'est pas prise en compte dans l'appréciation de l'examen final.

4.4 Organisation et réalisation des examens de modules

Les prestataires de modules sont responsables de l'organisation et de la réalisation des examens de modules. Ils décident également de l'admission à ces examens.

4.5 Durée de validité des certificats de modules

Les certificats de module restent valables durant cinq ans.

4.6 Équivalence d'autres certificats de modules

Sur demande de la candidate ou du candidat, la commission AQ décide au cas par cas de l'équivalence de modules non reconnus. Elle élabore à cette fin une procédure claire et compréhensible. L'examen de l'équivalence est payant.

4.7 Reconnaissance des modules des différents prestataires

Sur demande des prestataires, la commission AQ reconnaît les modules proposés et les réglementations relatives à la préparation, à la structure et à la réalisation de ces modules ainsi qu'à l'appréciation des certificats de modules. A cette fin, elle élabore un guide spécifique sur l'accréditation des modules des différents prestataires.

L'organe responsable publie sur son site Internet une liste à jour des offres de modules reconnus par la commission AQ ainsi qu'un lien vers la liste du SEFRI concernant les cours préparatoires pour lesquels une contribution financière de la Confédération au bénéfice des candidates et candidats est prévue.

4.8 Recours auprès de la direction des prestataires de modules

Les recours contre les décisions de non-admission ou d'échec définitif à l'examen de module doivent être déposés auprès de la direction du prestataire de module dans les 30 jours suivant la notification de la décision. Le recours doit être motivé par écrit. La décision de la direction des prestataires de modules est définitive. Le traitement du recours est payant.

5 Admission à l'examen final

Les conditions d'admission à l'examen final sont réglées de manière exhaustive au chiffre 3.3 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- La date limite pour la justification de l'expérience professionnelle exigée est celle de l'échéance du délai d'inscription à l'examen. Il est admis que lors de l'inscription à l'examen, les conditions relatives à l'expérience professionnelle ne soient pas entièrement remplies s'il est prévisible que tel sera le cas à l'échéance du délai d'inscription.
- Lorsque le taux d'occupation est variable, l'intégralité de l'expérience professionnelle effective est prise en compte. Celle-ci doit correspondre à deux ans à un taux de 80 %. N'est prise en considération que l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du titre professionnel requis pour l'examen, conformément au chiffre 3.31 du règlement d'examen, à un taux d'occupation de 50 % au minimum.
- Durant la formation continue, il est recommandé d'acquérir des expériences professionnelles aussi bien dans une institution focalisée sur les problématiques des soins palliatifs généraux que dans une institution focalisée sur les problématiques des soins palliatifs spécialisés
- Les interruptions au cours de l'expérience professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de documents écrits (p. ex. certificats de travail).

Les candidates et candidats présentant un handicap peuvent bénéficier, lors de l'examen final, des mesures de compensation des inégalités ancrées dans la législation. La notice « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs » figure sur le [site Internet du SEFRI](#).

6 Examen final

6.1 Dispositions générales

La commission AQ applique les cinq critères généraux de qualité ci-après dans sa procédure d'examen et d'évaluation, tant pour la définition des épreuves d'examen que pour la réalisation de l'examen final.

- **Validité** : un examen doit donner un reflet représentatif des contenus élaborés et l'image la plus différenciée possible du profil de compétences visé.
- **Objectivité** : les résultats de l'examen doivent dépendre le moins possible des expertes et experts d'examen. Cette exigence peut être remplie par la définition de grilles de critères, de modèles de solution, de conditions de réussite claires, etc.
- **Fiabilité** : un examen doit être fiable et précis. La garantie de la fiabilité d'un examen passe essentiellement par l'adéquation du degré de difficulté, l'ampleur et la longueur de l'examen ainsi que le temps à disposition pour résoudre les tâches demandées.
- **Egalité des chances** : les candidates et candidats doivent savoir précisément ce qui est examiné et sous quelle forme. Aucune personne ne doit être favorisée ou défavorisée pour des raisons liées au sexe, à la religion, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la langue.
- **Economicité** : un examen doit être réalisé dans des conditions économiques acceptables : autrement dit sa mise sur pied, sa tenue et son évaluation doivent se situer dans un rapport coût - utilité raisonnable.

6.2 Objet de l'examen

L'examen a pour but de vérifier la mise en relation des différentes compétences opérationnelles acquises dans les modules.

6.3 Expertes et experts

Les expertes et les experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Chaque candidate ou candidat est évalué par deux experts ou expertes (*ci-après team d'experts*). Conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen, la liste des experts est envoyée aux candidates et candidats avec la convocation.

6.4 Composantes de l'examen

Les composantes de l'examen final sont définies au chiffre 5.11 du règlement d'examen.

6.4.1 Guide de la Commission AQ

La Commission AQ définit les dispositions détaillées concernant le travail de diplôme écrit, la présentation et l'entretien professionnel dans un guide relatif à l'examen final.

6.4.2 Travail de diplôme

La candidate ou le candidat étudie une situation tirée de sa pratique professionnelle. La situation correspond au profil de qualification de experte / expert en soins palliatifs avec diplôme fédéral conformément à l'annexe 1. Le travail de diplôme est réputé maîtrisé s'il met en relation des compétences opérationnelles issues de plusieurs domaines de compétences (au moins deux).

La candidate ou le candidat élabore un travail de diplôme sous forme écrite et le remet trois mois au minimum avant le début de l'examen.

L'un des membres du team d'experts évalue le travail de diplôme écrit et propose une note. Le second membre du team d'experts examine l'évaluation et la plausibilité de l'appréciation proposée.

6.4.3 Présentation du travail de diplôme

La candidate ou le candidat expose des contenus sélectionnés de son travail de diplôme au team d'experts conformément aux consignes du guide relatif à l'examen final de la Commission AQ. Elle ou il choisit à cette fin les formes appropriées (transparentes, posters, illustrations, documents mis à disposition, etc.). Le team d'experts peut poser des questions de compréhension.

Le but de l'épreuve est de présenter la situation décrite dans le travail de diplôme avec compétence. La candidate ou le candidat est en mesure de présenter la situation étudiée ainsi que ses conséquences sur son travail futur selon une structure claire, de manière compétente et sous une forme adaptée aux destinataires.

Le team d'experts évalue la présentation et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères formels,
- expression orale, interaction avec l'auditoire.

6.4.4 Entretien professionnel

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate ou au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate ou le candidat est en mesure d'explicitier des points manquant de clarté dans son travail de diplôme et/ou sa présentation.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères relatifs à l'argumentation,
- critères relatifs à la réflexion.

6.5 Évaluation et répétition

L'évaluation, les conditions de réussite de l'examen final et d'obtention du diplôme ainsi que les dispositions relatives à la répétition de l'examen final sont décrites au chiffre 6 du règlement d'examen et sont précisées comme suit :

6.5.1 Evaluation et conditions de réussite

Les dispositions relatives à l'évaluation et à la réussite de l'examen final sont définies aux chiffres 6.2 et 6.3 du règlement d'examen.

6.5.2 Répétition

Les candidates et candidats qui n'ont pas réussi l'examen doivent répéter les épreuves pour lesquelles les prestations fournies ont été jugées insuffisantes. Les règles ci-après s'appliquent à la répétition des épreuves d'examen :

Epreuve 1 Travail de diplôme

Un nouveau travail de diplôme doit être rédigé. Le simple remaniement du travail jugé insuffisant n'est pas admis.

Epreuve 2 Présentation

La présentation se réfère au travail de diplôme soumis.

Epreuve 3 Entretien professionnel

Les candidates et candidats devant répéter l'épreuve 3 mais ayant réussi l'épreuve 2 doivent faire une nouvelle présentation. En pareil cas, ils peuvent montrer d'éventuels développements thématiques. La présentation constitue la base de l'entretien professionnel mais n'est pas soumise à (ré)évaluation.

6.6 Egalité de traitement entre les régions linguistiques

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent. L'égalité de traitement des candidates et candidats de toutes les régions linguistiques doit être garantie.

6.7 Assurances

Il appartient à la candidate ou au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

6.8 Recours auprès du SEFRI

Voir règlement d'examen, chiffre 7.3.

Les notices relatives respectivement au droit de consulter les documents et aux recours peuvent être téléchargées sur le [site Internet du SEFRI](#).

7 Organisation de l'examen

7.1 Procédure administrative

La commission AQ publie l'examen au plus tard dix mois avant sa tenue. La publication se fait en trois langues (allemand, français, italien) sur le site Internet d'EPSanté.

Les conditions d'inscription et d'admission à l'EPS sont définies au chiffre 3 du règlement d'examen. L'inscription se fait au moyen du formulaire officiel. Le lien vers ce formulaire figure dans la publication.

Le déroulement de l'examen final est décrit au chiffre 4 du règlement d'examen.

Les informations relatives à l'examen sont disponibles sur le site www.epsante.ch.

Les détails relatifs au déroulement de l'examen final figurent dans le tableau ci-dessous. Les indications temporelles se réfèrent aux dates de l'examen.

Publication	au minimum 10 mois avant
Inscription	au minimum 8 mois avant
Décision d'admission	au minimum 7 mois avant
Remise du travail de diplôme	au minimum 3 mois avant
Retrait de l'examen	au minimum 3 mois avant
Adoption du programme définitif de l'examen et attribution des candidates et candidats aux différents expertes et experts d'examen	au minimum 10 semaines avant
Convocation des candidates et candidats et communication des noms des expertes et experts d'examen	au minimum 2 mois avant
Remise des demandes de récusation	au minimum 6 semaines avant
Décision relative aux demandes de récusation et communication aux candidates et candidats	au minimum 4 semaines avant
Formation des expertes et experts d'examen	au minimum 3 semaines avant

7.2 Coûts à la charge des candidates et candidats

La taxe d'examen ainsi que la taxe fixée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'impression et l'enregistrement du diplôme sont à la charge des candidates et candidats.

Après s'être vu confirmer leur admission à l'examen, les candidates et candidats reçoivent une facture pour le paiement de la taxe d'examen.

Les candidates et candidats qui, conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen, se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Dans tous les autres cas, la taxe d'examen est due dans son intégralité.

La commission AQ fixe la taxe à verser par les candidates et candidats qui répètent l'examen.

Les taxes d'examen applicables sont communiquées dans la publication de l'examen et peuvent être consultées sur le site Internet www.epsante.ch.

Les frais de déplacement, de logement et de subsistance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidates et candidats.

8 Dispositions finales

8.1 Dispositions transitoires

Les conditions pour l'obtention du diplôme sans examen sont réglées de manière exhaustive au chiffre 9.11 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- Au moment du dépôt de la requête, l'expérience professionnelle exigée en soins palliatifs doit avoir été acquise. Elle correspond à trois ans d'activité professionnelle à un taux de 80 %.
- Lorsque le taux d'occupation est inférieur, le nombre d'années d'expérience augmente en proportion. Les interruptions au cours de l'activité professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de certificats de travail. Ces documents doivent comporter au moins la mention du domaine d'activité « soins palliatifs ».
- Au moment du dépôt de la requête, la requérante ou le requérant doit attester d'un engagement ininterrompu d'au moins un an dans le domaine des soins palliatifs.

8.2 Approbation et édicition

Approuvé par l'organe responsable et édicté par la commission d'assurance qualité chargée de l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins d'oncologie avec diplôme fédéral.

La commission d'assurance qualité

(Lieu, date)

(Signature)

Le président / la présidente

L'organe responsable

Berne,

OdASanté

Organisation nationale faïtière du monde du travail en santé

(Signature)

Anne-Geneviève Bütikofer

Présidente



Annexe 1 Profil de qualification

Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers					
Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
A Processus de soins approfondi	A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes A.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques. A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité. A.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.	A.2 Etablir des diagnostics infirmiers A.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.	A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification A.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.	A.4 Réaliser les interventions infirmières A.4.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution. A.4.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.	A.5 Evaluer le processus de soins A.5.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économicité, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.
	B Processus de communication, de conseil et d'éducation	B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence B.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins. B.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.	B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle B.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.	B.3 Remplir d'autres tâches de communication B.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique. B.3.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits. B.3.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et favorise de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et d'égalité des chances.	

↓ Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles →				
C Gestion des connaissances	C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques C.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.	C.2 Assurer son perfectionnement et son développement C.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.			
D Processus d'organisation	D.1 Organiser D.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.				
Compétences opérationnelles Gestion des symptômes					
E Processus de soins approfondi	E.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes E.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral décide de la mesure dans laquelle il convient de procéder à une évaluation clinique, motive sa décision et choisit la forme appropriée en fonction de la situation. E.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité et tient compte des préférences du patient ainsi que des dimensions physiques, psychiques, cognitives, sociales, spirituelles et culturelles caractérisant le patient et son entourage. E.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral relève le besoin de soutien des patients et de leurs personnes de référence.	E.2 Etablir des diagnostics infirmiers E.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral pose des diagnostics infirmiers en prenant en considération les ressources, les facteurs de risque, les complications possibles et les effets indésirables présents, de même que l'aspect du comportement en matière de santé. Elle intègre également les systèmes de classification internes à l'établissement et les hiérarchise.	E.3 Définir des objectifs et élaborer une planification E.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral définit des objectifs orientés sur les résultats et reposant sur des connaissances spécialisées, des données probantes ainsi que la réflexion guidée par l'expérience. Elle prend en compte les préférences et les possibilités des patients et de leur entourage. Elle reconnaît les défis complexes et développe des solutions constructives. Elle identifie les zones de tension, les gère et évite les impasses. E.3.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral adapte l'évaluation clinique et la planification aux courbes habituelles d'évolution des affections cancéreuses, des maladies organiques chroniques évolutives et des affections neurologiques ainsi qu'à l'état de fragilité des patients. E.3.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise une offre de soins qui prenne en compte les besoins et les objectifs individuels des patients de façon conséquente et permette de maintenir et d'améliorer leur qualité de vie ainsi que d'atténuer leurs souffrances. E.3.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral anticipe l'évolution possible de la maladie, discute avec le patient et/ou ses personnes de référence des possibilités de soins et de traitement et adapte la planification des soins en continu, en concertation avec l'équipe interprofessionnelle.	E.4 Réaliser les interventions infirmières E.4.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conseille et soutient les patients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures et l'utilisation d'outils spécifiques en rapport avec leur situation individuelle. E.4.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral évalue et élabore des stratégies et des moyens favorisant la promotion et le maintien de la qualité de vie, en concertation avec les patients et leurs personnes de référence. Elle utilise à cette fin des stratégies et des concepts appropriés. E.4.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral maîtrise la gestion des symptômes complexes entrant dans son domaine de compétences. E.4.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral accompagne et soutient les patients dans la compréhension de la dimension physique de la maladie avec la souffrance qui en découle aux plans psychique, social et spirituel. Elle reconnaît la nécessité de faire appel à d'autres professionnels et met en œuvre les étapes qui s'imposent, de façon autonome ainsi qu'en concertation avec l'équipe interprofessionnelle.	E.5 Evaluer le processus de soins E.5.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît les effets recherchés et les effets indésirables des interventions et développe en temps voulu des mesures, des méthodes et des stratégies au sein de l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire. E.5.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral met un terme au processus de soins avec professionnalisme et présente les informations infirmières. Elle comprend les relations avec les autres disciplines et établit des liens avec les autres domaines de spécialisation afin de garantir la continuité des soins infirmiers et de l'accompagnement dans les transferts entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution.

Compétences opérationnelles Accompagnement de personnes souffrant de maladies incurables: communication, conseil, instruction					
Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
F Processus de communication, de conseil et d'éducation	<p>F.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence</p> <p>F.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral relève les besoins de conseil et d'instruction des patients et de leurs personnes de référence en termes de connaissances, d'aptitudes, de capacités et de stratégies de maîtrise. Elle favorise une gestion orientée vers les ressources pour surmonter la situation et les conséquences de la maladie, du traitement ainsi que des symptômes et problèmes potentiels ou présents.</p> <p>F.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral élabore ou choisit les formes de conseil et d'éducation appropriées sur la base de l'évidence et d'une expérience réfléchie. Elle opte pour des méthodes de conseil et de communication adaptées et les applique de façon ciblée. Elle tient compte du vécu, de l'arrière-plan bio-psychosocial et spirituel ainsi que des ressources des patients et de leurs personnes de référence.</p> <p>F.1.3 En collaboration avec l'équipe interprofessionnelle, l'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral palliatifs soutient le patient dans ses prises de décisions relatives à la mise en œuvre et/ou à l'interruption d'un traitement. Elle montre les conséquences possibles des options prises et conseille au besoin sur des alternatives. Elle fait en sorte que le patient dispose de suffisamment de temps et d'espace pour laisser mûrir ses décisions.</p> <p>F.1.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral connaît le concept de planification avancée des soins (Advance Care Planning - ACP) et le met en œuvre de manière conforme à la situation. Elle l'évalue de manière systématique avec le patient et ses personnes de référence. Elle intègre l'équipe interprofessionnelle et, au besoin, d'autres spécialistes de l'ACP dans ce processus.</p> <p>F.1.5 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie les facteurs qui contribuent à la non-adhésion des patients. Elle en cherche les raisons et aide à répondre aux besoins d'information, de conseil et d'instruction des patients. Elle reconnaît et respecte les points de vue des patients, même s'ils sont divergents.</p> <p>F.1.6 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conseille les patients en matière de moyens auxiliaires ainsi que d'offres de traitement et de soutien ambulatoires et hospitaliers en tenant compte de leur environnement et des aspects financiers.</p>				

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
	<p>F.1.7 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral relève le manque de connaissances en matière d'assurances ou de questions juridiques liées au droit du travail et de la succession et dirige le patient vers les spécialistes compétents.</p> <p>F.1.8 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral établit une communication adaptée et utilise les moyens nécessaires pour accompagner le patient dans l'annonce de mauvaises nouvelles ou l'approche de questions existentielles en lien avec la vie, la fin de vie et la mort.</p> <p>F.1.9 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît les ambivalences chez le patient et mène une réflexion à ce sujet.</p> <p>F.1.10 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît et encourage la dimension spirituelle que vit le patient en la considérant comme une ressource pour son accompagnement en fin de vie (assistance spirituelle). Elle soutient le patient dans le bilan rétrospectif de sa vie, sa prise de congé et la mise en place de rituels et de formes d'expression dans la perspective de sa fin de vie proche. En cas de besoin, elle fait appel à un aumônier ou à un psychologue.</p> <p>F.1.11 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral rend possible une fin de vie correspondant aux souhaits du patient et de ses personnes de référence. Elle participe aux processus de décision éthiques au sein de l'équipe interprofessionnelle, connaît les structures de l'éthique clinique au sein de l'institution ainsi que les modèles de prises de décisions éthiques et les utilise.</p> <p>F.1.12 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral prend en compte les désirs de mourir et les demandes d'assistance au suicide exprimés par les patients. Elle explore le désir de mourir exprimé et discute avec l'équipe interprofessionnelle des mesures à mettre en œuvre. Elle garantit la continuité des soins et de l'accompagnement et agit dans le cadre légal.</p> <p>F.1.13 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conduit les entretiens avec la famille et les proches selon les principes de la communication systémique.</p> <p>F.1.14 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral accompagne la famille dans son processus de deuil et identifie parmi les proches ceux qui présentent un risque de réaction de deuil anormale afin d'attirer leur attention sur les offres de soutien existantes et leur recommander les professionnels susceptibles de les aider.</p>				

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
G Processus de communication, de conseil et d'éducation	G.1 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle		G.2 Remplir d'autres tâches de communication		
	G.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral garantit la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, supporte les zones de tension et s'engage pour une collaboration constructive.		G.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît l'importance des soins palliatifs pour la société. Elle participe activement à la mise en œuvre et au développement de ce domaine et contribue à garantir et à améliorer l'accès aux soins palliatifs.		
	G.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral soutient, accompagne, informe et conseille les équipes soignantes dans les divers lieux où elle intervient (hôpital, services d'aide et de soins à domicile, EMS, etc.) sur la prise en charge et l'accompagnement de patients nécessitant des soins palliatifs ainsi que de leurs personnes de référence.		G.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral développe, évalue et adapte en continu l'offre de conseil et d'instruction pour les personnes, les familles et les personnes de référence et/ou les groupes de patients. Elle applique en la matière les principes de l'éducation des patients et communique de manière adaptée aux destinataires lorsqu'elle transmet ses connaissances, même dans des cercles de non-initiés.		
	G.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise la mise en relation entre les services adressant les patients aux niveaux régional et cantonal et les prestataires hospitaliers et ambulatoires dans le domaine des soins palliatifs.				
G.1.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise la réflexion éthique au sein de l'équipe, connaît et utilise les structures de l'éthique clinique de l'institution ainsi que les modèles de prises de décisions éthiques. Elle participe activement aux discussions éthiques.					
H Gestion des connaissances	H.1 Assurer son perfectionnement et son développement		H.2 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques		H.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe
	H.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît ses limites et les situations qui lui pèsent.		H.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise les échanges intraprofessionnels et interprofessionnels dans les séminaires et les organes spécialisés. Elle suit le développement interdisciplinaire de recommandations sur les bonnes pratiques.		H.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral organise et planifie des formations continues et les met sur pied.
			H.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral dirige des projets de développement des soins palliatifs au sein de son unité d'organisation.		H.3.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conduit, au sein des équipes soignantes, une analyse et une réflexion de la pratique professionnelle sur la base de situations complexes de soins palliatifs.
		H.2.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral évalue les résultats et l'efficacité des soins à la lumière de critères de qualité reconnus au niveau national et international et adoptés par l'institution pour son domaine de spécialité. Elle le fait dans le but de garantir et de promouvoir la qualité des soins.			
I Processus d'organisation	I.1 Organiser		I.2 Diriger dans l'expertise professionnelle		
	I.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral coordonne les interventions des personnes participant aux soins et à l'accompagnement et assure la communication.		I.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral crée les conditions requises pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive.		

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
		<p>I.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise les échanges sur le vécu personnel dans des situations complexes au sein de l'équipe interprofessionnelle afin de prévenir le surmenage. Elle met en œuvre les mesures de soutien requises (p. ex. intervention, supervision, discussion éthiques sur les cas, etc.).</p> <p>I.2.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral soutient l'équipe dans une attitude factuelle et dénuée de préjugés face aux désirs de mourir exprimés par les patients.</p> <p>I.2.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral veille à un environnement de travail sûr et favorise chez ses collègues un comportement propice à la promotion de la santé.</p> <p>I.2.5 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral connaît la nécessité de rituels institutionnels et les considère d'un regard critique.</p>			
Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers					
J Gestion des connaissances	<p>J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe</p> <p>J.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.</p> <p>J.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.</p> <p>J.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.</p>				
K Processus d'organisation	<p>K.1 Organiser</p> <p>K.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.</p> <p>K.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.</p> <p>K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle</p> <p>K.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.</p> <p>K.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.</p>				

Annexe 2 Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules

A. Domaines des compétences opérationnelles

Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits au chiffre 1.22 du règlement d'examen.

B. Contenus des modules et certificats de modules¹

Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Contenus du module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

A Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes

A.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques.

A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité.

A.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretien d'anamnèse ■ Examen clinique ■ Instruments répondant aux critères de qualité scientifiques ■ Critères d'appréciation de nouveaux développements et instruments d'évaluation ■ Critères d'appréciation de stratégies de prévention et de gestion
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et évalue le caractère correct de la procédure dans différentes évaluations ■ Établit un panorama complet de l'évolution de la situation des patients en intégrant les patients et leurs personnes de référence ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence ■ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des patients ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

A.2 Établir des diagnostics infirmiers

A.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes et utilisation de classifications (taxonomies) concernant les diagnostics, les diagnostics infirmiers, les interventions et les résultats ■ Étapes et principes du processus diagnostique (« Clinical Reasoning », « Clinical Judgement ») ■ Réflexion critique (« Critical Thinking ») dans la pratique fondée sur des données probantes
---------------	---

¹ Les contenus des modules sont rédigés à la forme féminine pour en faciliter la lecture. Les experts en soins palliatifs sont bien évidemment également concernés.

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et évalue les données recueillies et prend les décisions cliniques pertinentes ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Fait preuve d'attention et de tact dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions

A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification

A.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Importance et conséquences des droits et obligations des patients ainsi que du droit en matière de protection de l'enfant et de l'adulte ■ Compétence en matière de santé et autogestion ■ Méthodes d'aide à l'autogestion ■ Advocacy ■ Gestion des processus
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assume la gestion des cas dans son unité d'organisation ■ Intègre la volonté, les objectifs, les directives anticipées et les ressources des patients dans la planification ■ Fixe, en concertation avec les patients et leur entourage, des objectifs de soins réalisables et vérifiables ■ Intègre les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence

A.4 Réaliser les interventions infirmières

A.4.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution.

A.4.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Possibilités de recherche, évaluation et mise en œuvre d'interventions adéquates et adaptées.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Choisit des interventions infirmières appropriées et répond de la qualité de leur exécution ■ Dirige et coordonne la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle, même au-delà des limites de son domaine de travail ■ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

A.5 Évaluer le processus de soins	
A.5.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économicité, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Processus de soins global et approfondi ■ Principes de la bonne documentation du processus de soins ■ Systématique et critères de vérification et d'évaluation du processus de soins
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en œuvre le processus de soins dans son intégralité et en répond dans le contexte intraprofessionnel et interprofessionnel ■ Tient une documentation exhaustive et exacte du processus de soins et de l'état de santé des patients en appliquant les prescriptions et en utilisant les systèmes de l'organisation ■ Identifie et prend en considération les facteurs d'influence, les possibilités et les limites des intervenants ■ Analyse les causes de tout manquement dans la réalisation des objectifs ■ Conseille l'équipe intraprofessionnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluations

B Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence	
B.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins.	
B.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Importance et adéquation des modèles de communication et de conseil et de leurs méthodes et procédures ■ Importance et formes de communication et d'établissement des relations dans un contexte transculturel et interculturel ■ Avantages et limites de la métacommunication ■ Diversité des rôles et des relations dans une cellule familiale ■ Éducation des patients et de leurs proches ■ Différences et points communs entre les concepts d'information, d'instruction et de conseil
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Applique les concepts et les théories de l'établissement professionnel des relations et une gamme correspondante de stratégies de communication ■ Est capable de mener un entretien de façon systématique en s'appuyant sur les théories et méthodes pertinentes ■ Oriente son action sur les besoins des patients et de leurs personnes de référence ■ Crée un environnement propice à l'apprentissage ■ Fait la différence entre attitude professionnelle et attitude personnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence ■ Respecte l'importance des rituels ■ Se montre valorisante et orientée ressources ■ Est disposée à apprendre et à enseigner

B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle	
B.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Techniques d'animation ■ Modèles de gestion des relations
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dégage une image de professionnalisme ■ Anime les processus de groupes et les discussions concrètes dans un esprit participatif ■ Lance et dirige les discussions de façon structurée, ciblée et adaptée aux destinataires ■ Argumente et négocie avec professionnalisme
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est valorisante ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est ouverte aux nouveautés

B.3 Remplir d'autres tâches de communication	
B.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.	
B.3.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits.	
B.3.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et favorise de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et d'égalité des chances.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modes de vie divers et égalité des chances ■ Connaissances étendues des mécanismes de conflit ■ Connaissances approfondies de la gestion de l'agressivité ■ Processus décisionnels en matière d'éthique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transmet le savoir actuel de façon adaptée aux interlocuteurs ■ Favorise les débats éthiques, y contribue et s'y implique ■ Favorise la compréhension et les connaissances dans la prise de décisions ■ Approfondit et enrichit la signification de la communication et des interactions ■ Identifie les sources potentielles de conflit et applique des mesures d'apaisement
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte les personnes de cultures étrangères, leurs schémas de pensée et leurs opinions ■ Est disposée à mener une réflexion ■ A de la considération pour la volonté des patients

C Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques	
C.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recherches dans la littérature spécialisée ■ Dernières connaissances à titre de critère de choix ■ Niveau d'évidence ■ Méthodes et instruments d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifie que les connaissances appliquées dans la pratique sont à jour et conformes aux sources d'informations ■ Identifie les questionnements et les évolutions nécessaires dans la pratique ■ Participe à des projets de recherche

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Acquiert des connaissances basées sur des données probantes à partir de sources diversifiées et les traite de manière systématique ■ Adapte les interventions infirmières sur la base des connaissances les plus récentes, des préférences des patients et de l'expérience clinique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à remettre les habitudes en question ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement

C.2 Assurer son perfectionnement et son développement

C.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sources de connaissances spécialisées et politique de santé publique ■ Évolution et tendances de la politique de santé publique ■ Organes compétents en matière de santé publique ■ Stratégies de perfectionnement personnel ■ Méthodes et instruments d'évaluation de ses propres compétences professionnelles
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifie ses propres besoins de formation continue ■ Développe son portfolio ■ Mène une réflexion critique sur soi-même et sur sa propre pratique ■ Suit de façon régulière et ciblée l'actualité de sa spécialisation et de la politique de santé publique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion sur soi-même

D Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation

D.1 Organiser

D.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contenus et compétences des différentes professions du système de prise en charge ■ Interfaces de la collaboration et leur gestion ciblée dans différents domaines de travail, au sein d'une équipe interprofessionnelle, dans différents systèmes de prise en charge et avec les acteurs concernés
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relie la théorie et la pratique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intègre les ressources économiques et écologiques de façon consciente dans son action ■ Assume une fonction de modèle ■ Est disposée à se perfectionner

Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.
Certificat de module / Examen de module	<ul style="list-style-type: none"> • Partie A : portfolio personnel de la candidate ou du candidat, qui montre en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - le parcours professionnel de la candidate/du candidat ; - les motivations à suivre les cours de préparation concernés ; - les objectifs à atteindre par le biais des cours de préparation. <p>Le prestataire de formation fixe les éléments obligatoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie B : documentation écrite des principales observations réalisées dans le cadre du transfert dans la pratique des compétences dans les champs thématiques processus de soins, éducation des patients, conseil et bonnes pratiques. Volume : 5 – 7 pages. • Partie C : entretien professionnel de 20 minutes sur la documentation conformément à la partie B, comprenant le transfert dans la pratique et une réflexion sur deux des quatre champs thématiques traités. <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 200 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 2 Gestion des symptômes

Contenu du module Gestion des symptômes

E Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

E.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes

E.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral décide de la mesure dans laquelle il convient de procéder à une évaluation clinique, motive sa décision et choisit la forme appropriée en fonction de la situation.

E.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité et tient compte des préférences du patient ainsi que des dimensions physiques, psychiques, cognitives, sociales, spirituelles et culturelles caractérisant le patient et son entourage.

E.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral relève le besoin de soutien des patients et de leurs personnes de référence.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Outils d'évaluation actuels, valides et spécifiques à l'approfondissement ■ Symptômes physiques et psychiques fréquents et leurs conséquences psychosociales, existentielles et spirituelles ■ Total pain ■ Principaux indices permettant d'identifier un symptôme réfractaire ■ Signes cliniques, phénomènes et symptômes fréquents apparaissant dans la dernière année de vie et la phase de fin de vie
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Applique des connaissances spécialisées étayées pour apprécier les situations complexes et/ou instables et envisager les conséquences possibles ■ Utilise des outils d'évaluation valides en prenant en considération de manière différenciée l'évolution typique de la maladie, les symptômes des affections cancéreuses, des maladies organiques chroniques évolutives et des affections neurologiques ainsi que l'état de fragilité des patients ■ Reconnaît et relève les conséquences psychiques, sociales et spirituelles et identifie le niveau de compréhension des patients par rapport à leur diagnostic et à la phase en cours de la maladie ■ Identifie avec systématique le développement de situations complexes et/ou instables grâce à une observation ciblée ■ Relève en continu les changements dans les besoins et les projets des patients et de leurs personnes de référence (objectifs, bilan de vie, prise de congé) ■ Est attentive aux signes caractérisant la progression de la maladie et reconnaît les signes indiquant l'approche probable du décès (phase de fin de vie) ■ Fait la distinction entre symptômes difficiles à contrôler et symptômes réfractaires ■ Reconnaît les groupes de patients vulnérables et identifie leurs besoins particuliers ■ Identifie les besoins spécifiques des personnes de référence aidants de différentes tranches d'âge ainsi que ceux des proches particulièrement vulnérables
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des patients ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Est prête à aborder les thèmes de la fin de vie et de la mort ainsi que sa propre finitude ■ Recherche une collaboration interprofessionnelle

E.2 Établir des diagnostics infirmiers

E.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral pose des diagnostics infirmiers en prenant en considération les ressources, les facteurs de risque, les complications possibles et les effets indésirables présents, de même que l'aspect du comportement en matière de santé. Elle intègre également les systèmes de classification internes à l'établissement et les hiérarchise.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compétences de base du module 1 (conduite professionnelle dans les soins infirmiers)
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pose des diagnostics pertinents, exacts et corrects : diagnostics infirmiers axés sur les problèmes, les risques, la promotion de la santé et les syndromes ■ Hiérarchise les diagnostics infirmiers avec les patients et leur entourage et communique les priorités définies à l'équipe interprofessionnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Fait preuve d'attention et de soin dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions

E.3 Définir des objectifs et élaborer une planification

E.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral palliatifs définit des objectifs orientés sur les résultats et reposant sur des connaissances spécialisées, des données probantes ainsi que la réflexion guidée par l'expérience. Elle prend en compte les préférences et les possibilités des patients et de leur entourage. Elle reconnaît les défis complexes et développe des solutions constructives. Elle identifie les zones de tension, les gère et évite les impasses.

E.3.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral adapte l'évaluation clinique et la planification aux courbes habituelles d'évolution des affections cancéreuses, des maladies organiques chroniques évolutives et des affections neurologiques ainsi qu'à l'état de fragilité des patients.

E.3.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise une offre de soins qui prenne en compte les besoins et les objectifs individuels des patients de façon conséquente et permette de maintenir et d'améliorer leur qualité de vie ainsi que d'atténuer leurs souffrances.

E.3.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral anticipe l'évolution possible de la maladie, discute avec le patient et/ou ses personnes de référence des possibilités de soins et de traitement et adapte la planification des soins en continu, en concertation avec l'équipe interprofessionnelle.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evolutions caractéristiques de la maladie (trajectoires) et complications possibles en cas d'affections cancéreuses, de maladies organiques chroniques évolutives, d'affections neurologiques et en présence d'un état de fragilité ■ Offres de soutien locales et régionales pour les patients et leurs personnes de référence ■ Proches aidants
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Planifie des mesures fondées sur des données probantes, orientées sur les résultats et prenant en compte les ressources à disposition ■ Conseille les patients, leurs personnes de référence et l'équipe soignante sur les mesures et les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs dans des situations exigeantes, complexes et/ou instables et élabore des solutions constructives ■ Anticipe dans sa planification l'évolution et les complications possibles de la maladie ■ Apporte le point de vue du patient aux autres professionnels et planifie avec les personnes concernées des mesures orientées vers les solutions ■ Intègre dans la planification les offres de soutien locales et régionales pour les patients et leurs personnes de référence en fonction des groupes spécifiques (enfants, adolescents, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles psychiques proches aidants) ■ Tient compte des possibilités et des limites de l'institution et du réseau de prise en charge et les examine avec un regard critique ■ Représente les soins infirmiers au sein de l'équipe interprofessionnelle et collabore avec tous les intervenants sur un mode partenarial
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence

E.4 Réaliser les interventions infirmières	
E.4.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conseille et soutient les patients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures et l'utilisation d'outils spécifiques en rapport avec leur situation individuelle.	
E.4.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral évalue et élabore des stratégies et des moyens favorisant la promotion et le maintien de la qualité de vie, en concertation avec les patients et leurs personnes de référence. Elle utilise à cette fin des stratégies et des concepts appropriés.	
E.4.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral maîtrise la gestion des symptômes complexes entrant dans son domaine de compétences.	
E.4.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral accompagne et soutient les patients dans la compréhension de la dimension physique de la maladie avec la souffrance qui en découle aux plans psychique, social et spirituel. Elle reconnaît la nécessité de faire appel à d'autres professionnels et met en œuvre les étapes qui s'imposent, de façon autonome ainsi qu'en concertation avec l'équipe interprofessionnelle.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaissances spécialisées à jour sur les interventions fondées sur des données probantes, leur mise en œuvre, leurs possibilités et leurs limites ■ Concepts et stratégies de promotion de la santé, de prévention et de soutien à la qualité de vie ■ Principes s'appliquant aux mesures et aux offres de soutien et de traitement ainsi que gestion de ces principes. ■ Interventions de soins souvent mises en œuvre dans les soins palliatifs
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseille et soutient les patients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures et l'utilisation de moyens auxiliaires ■ Évalue et met en place des offres de soutien appropriées avec les patients et leurs personnes de référence ■ Assiste les patients et leurs personnes de référence par une présence apaisante dans les moments chargés d'émotions lourdes ■ Prend des mesures adaptées à la situation dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité de vie en cas de maladie grave et évolutive
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Se montre présente et capable d'accepter la situation en étant consciente que toute souffrance ne peut pas être soulagée

E.5 Évaluer le processus de soins	
E.5.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît les effets recherchés et les effets indésirables des interventions et développe en temps voulu des mesures, des méthodes et des stratégies au sein de l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire.	
E.5.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral met un terme au processus de soins avec professionnalisme et présente les informations infirmières. Elle comprend les relations avec les autres disciplines et établit des liens avec les autres domaines de spécialisation afin de garantir la continuité des soins infirmiers et de l'accompagnement dans les transferts entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modes et instruments d'évaluation, mode de pensée différencié et critique dans l'évaluation ■ Tableaux cliniques élargis spécifiques aux pathologies ou aux problématiques infirmières, effets, complications possibles et effets indésirables des interventions/thérapies avec leur analyse et leur évaluation ■ Large éventail de mesures, méthodes et stratégies pour la gestion de tâches et d'interventions spécifiques, de maladies, de thérapies, d'effets indésirables et de complications possibles
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exerce son esprit critique en continu dans le processus de soins, remet en question et évalue en permanence les conséquences et les procédures de la pratique des soins infirmiers dans son unité d'organisation en considérant la situation des patients et les prescriptions de l'institution ■ Communique et présente des informations complexes de façon claire et adaptée aux destinataires, même à l'échelle supradisciplinaire, et promeut la qualité des soins infirmiers et de l'accompagnement dans les transferts entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution ■ Maîtrise différents systèmes de classification et de documentation de l'institution, évalue leurs avantages et leurs inconvénients et promeut la qualité des soins dans leur application au sein de son unité d'organisation ■ Dédduit de nouveaux objectifs et des mesures à partir de son évaluation et les réalise au sein de son unité d'organisation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluation ■ Recherche une collaboration interprofessionnelle

Certificat de module Gestion des symptômes

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »
Certificat de module / Examen de module	Etude de trois mini-cas avec 90 minutes de préparation, suivie d'un entretien professionnel ou d'un entretien en groupe (au moins 20 minutes) Les mini-cases sont des courtes descriptions écrites (10-15 phrases) de situations pertinentes du point de vue professionnel que les candidats et candidates doivent analyser et évaluer en se basant sur des questions qui leur sont fournies par écrit. Leur réflexion porte aussi bien sur une action pertinente du point de vue professionnel que sur leur rôle et leur identité professionnels. Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 150 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.



Module 3 Accompagnement de personnes souffrant de maladies incurables : communication, conseil, instruction

Contenus du module Accompagnement de personnes souffrant de maladies incurables : communication, conseil, instruction

F Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

F.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence

F.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral relève les besoins de conseil et d'instruction des patients et de leurs personnes de référence en termes de connaissances, d'aptitudes, de capacités et de stratégies de maîtrise. Elle favorise une gestion orientée vers les ressources pour surmonter la situation et les conséquences de la maladie, du traitement ainsi que des symptômes et problèmes potentiels ou présents.

F.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral élabore ou choisit les formes de conseil et d'éducation appropriées sur la base de l'évidence et d'une expérience réfléchie. Elle opte pour des méthodes de conseil et de communication adaptées et les applique de façon ciblée. Elle tient compte du vécu, de l'arrière-plan bio-psycho-social et spirituel ainsi que des ressources des patients et de leurs personnes de référence.

F.1.3 En collaboration avec l'équipe interprofessionnelle, l'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral soutient le patient dans ses prises de décisions relatives à la mise en œuvre et/ou à l'interruption d'un traitement. Elle montre les conséquences possibles des options prises et conseille au besoin sur des alternatives. Elle fait en sorte que le patient dispose de suffisamment de temps et d'espace pour laisser mûrir ses décisions.

F.1.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral connaît le concept de planification avancée des soins (Advance Care Planning - ACP) et le met en œuvre de manière conforme à la situation. Elle l'évalue de manière systématique avec le patient et ses personnes de référence. Elle intègre l'équipe interprofessionnelle et, au besoin, d'autres spécialistes de l'ACP dans ce processus.

F.1.5 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie les facteurs qui contribuent à la non-adhésion des patients. Elle en cherche les raisons et aide à répondre aux besoins d'information, de conseil et d'instruction des patients. Elle reconnaît et respecte les points de vue des patients, même s'ils sont divergents.

F.1.6 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conseille les patients en matière de moyens auxiliaires ainsi que d'offres de traitement et de soutien ambulatoires et hospitaliers en tenant compte de leur environnement et des aspects financiers.

F.1.7 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral relève le manque de connaissances en matière d'assurances ou de questions juridiques liées au droit du travail et de la succession et dirige le patient vers les spécialistes compétents.

F.1.8 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral établit une communication adaptée et utilise les moyens nécessaires pour accompagner le patient dans l'annonce de mauvaises nouvelles ou l'approche de questions existentielles en lien avec la vie, la fin de vie et la mort.

F.1.9 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît les ambivalences chez le patient et mène une réflexion à ce sujet.

F.1.10 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît et encourage la dimension spirituelle que vit le patient en la considérant comme une ressource pour son accompagnement en fin de vie (assistance spirituelle). Elle soutient le patient dans le bilan rétrospectif de sa vie, sa prise de congé et la mise en place de rituels et de formes d'expression dans la perspective de sa fin de vie proche. En cas de besoin, elle fait appel à un aumônier ou à un psychologue.

F.1.11 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral rend possible une fin de vie correspondant aux souhaits du patient et de ses personnes de référence. Elle participe aux processus de décision éthiques au sein de l'équipe interprofessionnelle, connaît les structures de l'éthique clinique au sein de l'institution ainsi que les modèles de prises de décisions éthiques et les utilise.

	<p>F.1.12 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral prend en compte les désirs de mourir et les demandes d'assistance au suicide exprimés par les patients. Elle explore le désir de mourir exprimé et discute avec l'équipe interprofessionnelle des mesures à mettre en œuvre. Elle garantit la continuité des soins et de l'accompagnement et agit dans le cadre légal.</p>
	<p>F.1.13 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conduit les entretiens avec la famille et les proches selon les principes de la communication systémique.</p>
	<p>F.1.14 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral accompagne la famille dans son processus de deuil et identifie parmi les proches ceux qui présentent un risque de réaction de deuil anormale afin d'attirer leur attention sur les offres de soutien existantes et leur recommander les professionnels susceptibles de les aider.</p>
<p>Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Différentes stratégies de prévention et de maîtrise et leurs conséquences possibles ■ Etablissement de la relation infirmière dans les situations de crise ■ Méthodes de conseil et de communication ■ Concepts d'adhésion et de non-adhésion ■ Concept du système familial et de l'analyse de la famille (p. ex. par le biais d'un génogramme ou d'un écogramme), concept du travail sur le vécu ■ Besoins des personnes de référence (aidants) ■ Offres de soutien locales et régionales pour les patients et leurs personnes de référence en fonction des groupes spécifiques (enfants, adolescents, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles psychiques, proches aidants) ■ Notions de base de la législation sur l'assurance-maladie et les assurances sociales ■ Image de la personne, salutogenèse et résilience en cas de maladie incurable ■ Question du sens : spiritualité et assistance spirituelle, concepts apparentés (p. ex. logothérapie, thérapie de la dignité) ■ Signification, approche et communication en lien avec la fin de vie et la mort dans diverses cultures ■ Ambivalence en fin de vie et en cas de maladie incurable : réponses à apporter face à un désir de mourir ou à une demande d'assistance au suicide ■ Bases légales relatives à la renonciation au traitement, à son interruption, à l'assistance au décès et à l'assistance au suicide ■ Divers modèles de directives anticipées ■ Concept de planification avancée des soins ; normes relatives au conseil, à la documentation et à la mise en place de documents personnels de prévoyance ■ Fondements éthiques et juridiques relatifs au traitement de personnes gravement malades et mourantes ■ Fondements éthiques et juridiques relatifs au traitement de personnes gravement malades et mourantes, prise de décision interprofessionnelle, structures de l'éthique clinique ■ Etapes de la décision partagée ■ Processus de fin de vie ■ Mesures en cas de décès ■ Modèles de deuil, processus de deuil, signes et risques de deuil anormal
<p>Aptitudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablit des relations de soins, les conduit et y met fin de manière professionnelle ■ Identifie les ressources et les limites des patients et de leurs personnes de référence dans la situation du moment ■ Informe, conseille et instruit les patients et leurs personnes de référence de manière conforme à la situation et orientée vers les solutions et les ressources ■ Soutient les patients dans l'identification et la mise en œuvre de stratégies de maîtrise, favorise l'autogestion, la compétence en matière de santé et l'empowerment de façon ciblée ■ Intègre le processus d'éducation dans le processus de soins ■ Identifie les résistances, les peurs, le poids et les malentendus en lien avec les effets recherchés et les effets indésirables des interventions et des médicaments et aborde ces questions ■ Applique les instruments de la prise de décision interprofessionnelle éthique ainsi que les structures de l'éthique clinique disponibles au sein de l'institution, propose des colloques de cas dans les situations difficiles et les organise

	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'engage pour que la volonté et les valeurs du patient soient claires pour tous ■ Examine les directives anticipées des patients de manière critique ■ Lance et accompagne le processus de planification avancée des soins et intègre au besoin les professionnels formés spécifiquement ■ Agit dans le cadre du droit de protection de l'enfant et de l'adulte, l'applique à la situation individuelle du patient et défend les intérêts du patient ■ Veille au respect des droits des patients, informe et conseille les patients dans les situations de conflit ■ Mène une réflexion différenciée sur ses propres valeurs et attitudes et montre de la compréhension pour les valeurs divergeant des siennes ■ Elabore des stratégies pour se conformer à la volonté et aux valeurs des patients en cas de conflit de conscience ■ Prend en compte le désir de mourir exprimé par le patient et en explore les raisons et l'arrière-plan ; discute des mesures à prendre au sein de l'équipe interprofessionnelle. Soutient le patient dans le processus de décision ■ Reconnaît l'existence de valeurs différentes en lien avec l'assistance au décès. S'engage, lorsque les valeurs et les positions sont divergentes, pour la continuité des soins et de l'accompagnement ■ Respecte les dispositions cadres légales relatives à l'assistance au suicide ainsi qu'à l'assistance au décès passive, active indirecte et active ■ Accepte que le patient ne soit pas disposé au dialogue et à la communication ■ Supporte l'insécurité et l'incertitude ■ Améliore et évalue en continu sa capacité à « être présente » et à « être capable d'accepter » ■ Reconnaît l'importance de la spiritualité et des rituels ■ Identifie les dimensions et les besoins spirituels et culturels du patient et de ses personnes de référence ■ Reconnaît les ambivalences du patient et mène une réflexion à ce sujet ■ Accompagne le processus de fin de vie du patient selon ses vœux ■ Informe les personnes de référence de manière adaptée aux destinataires sur le décès imminent du patient / de la patiente. ■ Communique de manière appropriée lors du processus de fin de vie et au moment du décès ■ Identifie chez les proches le risque d'un deuil anormal
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence ■ Respecte l'importance des rituels ■ Se montre valorisante et orientée vers les ressources ■ Est disposée à apprendre et à enseigner ■ Considère le patient comme un partenaire devant être informé et inclus en continu dans les processus de décision ■ Recherche une collaboration interprofessionnelle ■ Est prête à aborder les thèmes de la fin de vie et de la mort ainsi que sa propre finitude ■ Fait preuve de tolérance pour les valeurs différentes des siennes ■ Fait preuve d'empathie ■ Est disposée à accepter les incertitudes et les ambivalences

Certificat de module Accompagnement de personnes souffrant de maladies incurables : communication, conseil, instruction

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »
Certificat de module / Examen de module	Partie A : Etude de cas tirée d'une situation vécue (volume : 10-15 pages) Etude de cas : description écrite d'un cas pratique complexe avec des documents originaux anonymisés en annexe. Partie B : Analyse écrite et réflexion sur des aspects choisis de l'étude de cas. Lors du traitement des aspects choisis les candidats et candidates démontrent leur compétence analytique, conceptionnelle et de réflexion. Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 300 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 4 Communication, gestion des connaissances, organisation

Contenus du module Communication, gestion des connaissances, organisation

G Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

G.1 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle

G.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral garantit la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, supporte les zones de tension et s'engage pour une collaboration constructive.

G.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral soutient, accompagne, informe et conseille les équipes soignantes dans les divers lieux où elle intervient (hôpital, services d'aide et de soins à domicile, EMS, etc.) sur la prise en charge et l'accompagnement de patients nécessitant des soins palliatifs ainsi que de leurs personnes de référence.

G.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise la mise en relation entre les services adressant les patients aux niveaux régional et cantonal et les prestataires hospitaliers et ambulatoires dans le domaine des soins palliatifs.

G.1.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise la réflexion éthique au sein de l'équipe, connaît et utilise les structures de l'éthique clinique de l'institution ainsi que les modèles de prises de décisions éthiques. Elle participe activement aux discussions éthiques.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modèles de conseil ■ Modèles de collaboration ■ Réseaux régionaux et nationaux, organes et ressources dans le domaine des soins palliatifs ■ Acteurs et partenaires dans la prise en charge médicale de base (locale et régionale) ■ Importance du bénévolat, besoins des collaborateurs et collaboratrices bénévoles ■ Instructions de l'institution concernant l'emploi de bénévoles. ■ Prises de décisions éthiques, structures de l'éthique clinique ■ Modèles et instruments de la prise de décision éthique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Applique les modèles de conseil en fonction de la situation ■ Apporte son expertise dans les organes régionaux et suprarégionaux et s'engage au sein d'organisations cantonales et nationales dans le domaine des soins palliatifs ■ Noue et entretient des contacts au sein de son unité d'organisation et en dehors ■ Intègre les bénévoles dans l'équipe et les soutient dans leur activité ■ Reconnaît et exprime les dilemmes éthiques et met en œuvre des instruments relatifs à la prise de décision éthique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est valorisante ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est ouverte aux nouveautés ■ Est préparée aux conflits et apte à les gérer ■ Démontre son engagement ■ Fait preuve de ténacité

G.2 Remplir d'autres tâches de communication

G.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît l'importance des soins palliatifs pour la société. Elle participe activement à la mise en œuvre et au développement de ce domaine et contribue à garantir et à améliorer l'accès aux soins palliatifs.

G.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral développe, évalue et adapte en continu l'offre de conseil et d'instruction pour les personnes, les familles et les personnes de référence et/ou les groupes de patients. Elle applique en la matière les principes de l'éducation des patients et communique de

manière adaptée aux destinataires lorsqu'elle transmet ses connaissances, même dans des cercles de non-initiés.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Historique, définitions, valeurs et principes de base des soins palliatifs ■ Développements récents dans les soins palliatifs ■ Acteurs locaux, nationaux et internationaux dans le domaine des soins palliatifs ■ Acteurs et partenaires dans le domaine de la santé et du social ■ Concepts et stratégies de promotion de la santé, de prévention et de soutien à la qualité de vie ■ Méthodes pédagogiques ■ Moteur de recherche et données probantes pour la profession
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilise des formes et moyens de communication diversifiés pour faire connaître les soins palliatifs parmi les professionnels, au sein de la population et auprès des organes politiques ■ Utilise les ressources internationales, nationales, régionales et locales ■ Communique et transmet le savoir actuel de façon adaptée aux interlocuteurs ■ Noue des contacts et des partenariats dans le domaine de la santé et du social ■ Utilise les offres de soutien locales et régionales pour les patients et leurs personnes de référence en fonction des groupes spécifiques (enfants, adolescents, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles psychiques, proches aidants) ■ Participe à des projets destinés à développer les soins palliatifs
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fait preuve de respect pour les personnes de cultures étrangères ayant des modes de pensée et des points de vue différents (diversité) ■ Est disposée à la réflexion et à l'autocritique ■ A de la considération pour la volonté des patients et encourage leur autodétermination ■ Démontre son engagement ■ Fait preuve de persévérance et travaille de manière axée sur les objectifs

H Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

H.1 Assurer son perfectionnement et son développement

H.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral reconnaît ses limites et les situations qui lui pèsent.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Facteurs de risque et signes de surmenage ■ Ressources personnelles et sources d'énergie
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaît sa propre surcharge, ses limites et son besoin de soutien ■ Utilise les ressources et les possibilités de soutien de manière proactive ■ Améliore et évalue en continu sa capacité à « être présente » et à « être capable d'accepter » ■ Prend soin d'elle-même
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion sur elle-même

H.2 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques

H.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise les échanges intraprofessionnels et interprofessionnels dans les séminaires et les organes spécialisés. Elle suit le développement interdisciplinaire de recommandations sur les bonnes pratiques.

H.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral dirige des projets de développement des soins palliatifs au sein de son unité d'organisation.

H.2.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral évalue les résultats et l'efficacité des soins à la lumière de critères de qualité reconnus au niveau national et international et adoptés par l'institution pour son domaine de spécialité. Elle le fait dans le but de garantir et de promouvoir la qualité des soins.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement de la qualité dans son domaine ■ Instruments d'évaluation ■ Sources de données et de savoir pertinentes pour la branche ■ Pertinence de diverses sources de savoir (expérience, résultats de la recherche, etc.) ■ Critères de qualité pour l'évaluation d'informations ■ Méthodes destinées à formuler des problématiques pertinentes et à traiter le savoir ■ Bases méthodologiques requises pour mettre en œuvre des découvertes récentes dans sa pratique ■ Organes spécialisés ■ Connaissances étendues de la gestion de projets
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en œuvre, dans son unité d'organisation, des mesures d'assurance qualité et en répond ■ Prend des décisions se fondant sur les développements les plus récentes de la spécialité, ses propres aptitudes, les ressources à disposition et les besoins des bénéficiaires de soins et s'engage pour leur mise en œuvre ■ Examine l'utilité et la possibilité de mettre en œuvre de nouveaux développements et instruments dans sa pratique, les introduit, les applique et les évalue ■ Évalue l'importance et la validité de sources de données et de savoir pertinentes pour la branche ■ Apporte sa personnalité et son expertise au sein de séminaires et d'organes spécialisés ■ Lance et dirige des projets dans son unité d'organisation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement ■ Est disposée à la réflexion et à l'autocritique ■ Se considère comme une professionnelle

H.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe

H.3.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral organise et planifie des formations continues et les met sur pied.

H.3.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral conduit, au sein des équipes soignantes, une analyse et une réflexion de la pratique professionnelle sur la base de situations complexes de soins palliatifs.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes d'analyse et d'évaluation de la pratique professionnelle ■ Différences entre compétences stratégiques et compétences opérationnelles (domaine de responsabilité) dans sa spécialité
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes de façon conforme à la situation ■ Intègre les connaissances récemment acquises dans la collaboration avec des interfaces interdisciplinaires
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Démontre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion ■ Se considère comme une professionnelle ■ Montre de l'estime pour autrui ■ Fait preuve d'empathie, de sens de la coopération et de solidarité

I Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	
I.1 Organiser	
I.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral coordonne les interventions des personnes participant aux soins et à l'accompagnement et assure la communication.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Interfaces de la collaboration avec les personnes participant aux soins et à l'accompagnement dans les différents systèmes de prise en charge ■ Modèles / concepts de collaboration interprofessionnelle
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coordonne et dirige des rencontres de réseau avec les patients, les personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et met en œuvre les mesures décidées dans ce cadre ■ Garantit le flux d'informations ■ Intègre les ressources en personnel ainsi que les ressources économiques et écologiques dans son action ■ Reconnaît les possibilités et les limites de l'institution ainsi que du réseau de prise en charge ■ S'engage pour mobiliser les ressources nécessaires aux soins palliatifs
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gère les ressources avec soin ■ Recherche une collaboration interprofessionnelle
I.2 Diriger dans l'expertise professionnelle	
I.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral crée les conditions requises pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive.	
I.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral favorise les échanges sur le vécu personnel dans des situations complexes au sein de l'équipe interprofessionnelle afin de prévenir le surmenage. Elle met en œuvre les mesures de soutien requises (p. ex. intervision, supervision, discussion éthiques sur les cas, etc.).	
I.2.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral soutient l'équipe dans une attitude factuelle et dénuée de préjugés face aux désirs de mourir exprimés par les patients.	
I.2.4 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral veille à un environnement de travail sûr et favorise chez ses collègues un comportement propice à la promotion de la santé.	
I.2.5 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral connaît la nécessité de rituels institutionnels et les considère d'un regard critique.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduite d'entretien et animation ■ Modèles d'évaluation de situations et d'intervision, débat éthique situationnel, rituels et cultures mortuaires ■ Sécurité au travail et protection de la santé ■ Rituels de prise de congé, culture de la prise de congé
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduit et anime des groupes de travail ■ Planifie et conduit des discussions de cas et d'autres formes de réflexion au sein d'équipes soignantes diverses ■ Reconnaît précocement les conflits et les aspects pesants et adopte les mesures appropriées ■ Accompagne et conseille l'équipe ■ Montre du respect pour des valeurs s'écartant des normes éthiques et culturelles généralement admises, joue un rôle de médiatrice entre les parties ■ Évalue et élabore des stratégies et des mesures ainsi que leur applicabilité dans son unité d'organisation, y compris dans des situations particulièrement difficiles ■ Assume la responsabilité de son domaine et dirige les processus spécialisés de façon autonome ■ Respecte les voies décisionnelles ■ Met en œuvre les mesures requises pour la sécurité au travail et la protection de la santé et recherche constamment l'amélioration

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elabore des rituels institutionnels destinés à gérer la mort et le deuil et veille avec l'équipe à leur mise en œuvre et à leur maintien
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fait preuve de cohérence ■ Se montre intégrative et veille à la cohésion au sein de l'équipe ■ Est disposée à assumer une fonction de modèle

Certificat de module Communication, gestion des connaissances, organisation

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Planifier et mettre en œuvre sur place, en situation réelle, une des tâches de communication ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction de l'équipe - Exposé devant un public - Éducation des patients et de leurs proches <p>Durée de la réalisation sur place : 30-45 minutes</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat module.de</p>
Durée du module	Durée indicative : 150 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 5 Conduite professionnelle dans l'organisation

Contenus du module Conduite professionnelle dans l'organisation

J Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe

J.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.

J.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.

J.1.3 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concepts pédagogiques lui permettant de transmettre des connaissances spécialisées de manière adaptée aux destinataires ■ Coaching de collaborateurs ■ Mise au courant de nouveaux collaborateurs dans son domaine de spécialité ■ Pratique réflexive des soins infirmiers ■ Types d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collabore au sein de séminaires et d'organes spécialisés et défend les intérêts de son domaine avec professionnalisme ■ Transmet de nouvelles connaissances de façon adaptée aux destinataires ■ Encourage ses collaborateurs à s'appropriier les changements et les innovations ■ Favorise le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion ■ Se considère comme une professionnelle ■ Montre de l'estime pour autrui ■ Fait preuve d'empathie, de sens de la coopération et de solidarité

K Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation

K.1 Organiser

K.1.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.

K.1.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association de qualifications et de capacités (grade and skill mix) ■ Modèles de direction et d'organisation des structures et des processus ■ Importance de l'économie et de l'écologie dans le contexte de la santé publique et des soins infirmiers ■ Principes de négociation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affecte les collaborateurs en fonction de leurs compétences et tient compte de leurs points forts et de leurs points faibles individuels ■ Met en place et dirige la collaboration professionnelle entre différentes spécialisations

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pense en réseau ■ Définit l'organisation en fonction des ressources et intègre les aspects économiques et écologiques ■ Prend des décisions organisationnelles claires ■ Contribue à une bonne collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle ■ Argumente avec professionnalisme, assume la responsabilité de sa démarche et défend sa position
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est disposée à se perfectionner ■ Est préparée aux conflits et apte à les gérer

K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle

K.2.1 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.

K.2.2 L'experte en soins palliatifs avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modèles de rôles et définition des rôles (perspective sociologique) ■ Critères d'implémentation des résultats de recherche ■ Pratique fondée sur des données probantes ■ Amélioration de la qualité ■ Processus de déploiement de nouvelles connaissances dans la pratique – gestion de projet ■ Notions élémentaires de la gestion du changement ■ Modes d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplit son rôle et ses tâches avec compétence ■ Convainc sur la base d'une argumentation professionnelle ■ Encourage et définit les processus de pratiques fondées sur des données probantes dans une équipe intraprofessionnelle et interdisciplinaire ■ Identifie les besoins d'action de l'établissement et les met en œuvre dans sa sphère de responsabilité ou les confie au service compétent ■ Répond de l'amélioration de la qualité dans son unité d'organisation ■ Dirige des projets dans son unité d'organisation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est authentique ■ Est disposée à remettre les habitudes en question ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement

Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Travail écrit de 10 – 12 pages, portant sur l'analyse d'une problématique rencontrée dans la pratique, liée à l'exploitation. La candidate/le candidat fait une analyse de la situation de départ, montre des concepts de solutions possibles en présentant leurs points forts et leurs points faibles et propose une approche de solution personnelle qu'elle/il motive</p> <p>L'application dans la pratique n'est pas incluse dans ce travail.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 100 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

